



AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/GOUVERNEUR/CRPMP-NO/2026 DU **10 JUIN 2026**/2026
**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL DE BUREAU POUR L'ICE (L'INSPECTION
DE LA COORDINATION DES ENSEIGNEMENTS) DE LA DELEGATION REGIONALE
DE L'EDUCATION DE BASE DU NORD**

1. Objet de la Consultation

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public au titre de l'Exercice 2026 du Ministère de L'EDUCATION DE BASE (MINEDUB), le Gouverneur de la Région du Nord, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Délégation Régionale de l'Education de Base, une Demande de Cotation ayant pour objet l'équipement en matériel de bureau pour L'ICE de ladite Délégation.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent avis comprennent l'achat, le transport et la livraison du matériel de bureau pour L'ICE de la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord à Garoua.

3. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la livraison, objet de la présente Demande de Cotation est de deux (02) mois.

4. Allotissement

Les prestations sont en lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette opération est de **quinze millions (15 000 000) FCFA TTC.**

6. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises de droit Camerounais justifiant des capacités techniques et financières.

7. Financement

Les prestations, objet de la présente Consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEDUB de l'Exercice 2026, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 60 15 184 0 44150001 0980 524118

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **trois cent mille (300 000) Francs CFA**, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances, et dont la liste figure dans le DC et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord, dès Publication de l'avis de Consultation.

10. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être retiré dans les Services du Gouverneur de la Région dès publication du présent Avis de Consultation. Le retrait du Dossier de Demande de Cotation se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000) francs CFA**, payable au niveau de la Trésorerie Générale de Garoua.

11. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis, au plus tard le 03 JULI 2026 2026 à 10 heures précises, heure locale. Par ailleurs, le soumissionnaire devra déposer l'original de chaque offre sous pli fermé auprès du SIGAM

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/GOUVERNEUR/CRPMP-NO/2026 DU 10 JUIN 2026/2026
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL DE BUREAU POUR L'ICE (L'INSPECTION
DE LA COORDINATION DES ENSEIGNEMENTS) DE LA DELEGATION REGIONALE
DE L'EDUCATION DE BASE DU NORD
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre

12.Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la DC, d'un montant de **trois cent mille (300 000) FCFA**, valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances entraînera le rejet de l'offre.

13.Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 03 JULI 2026, au plus tard à 11 heures précises par la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Nord dans la Salle de Conférences des Services du Gouverneur de la Région du Nord

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants.

14.1- Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- 1- absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis ;
- 2- absence d'une des quatre pièces du volume financier (lettre de soumission, bordereau des prix unitaires, devis estimatif et quantitatif ou sous-détail des prix) ;
- 3- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4- note technique inférieure à 70 % ;
- 5- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre à la fois dans le bordereau des prix unitaires, dans le devis estimatif et quantitatif et dans le sous-détail des prix ;
- 6- avoir abandonné au moins un marché au cours des trois dernières années et/ou être sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP ;
- 7- absence de la caution de soumission ;
- 8- l'absence du reçu de la CDEC ;
- 9- l'attestation de catégorisation ou de récépissé de dépôt, le cas échéant).

14.2-Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) qui sera adoptée à l'ouverture des offres par la Commission de Passation des Marchés compétente sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- 1- Référence de l'entreprise : **02 oui/non**
- 2- Caractéristiques techniques des fournitures : **01 oui/non**
- 3- Preuve d'acceptation des conditions du contrat : **02 oui/non**
- 4- Proposition technique (planning de livraison) : **01 oui/non**
- 5- Disponibilité du service après-vente : **01 oui/non**
- 6- Présentation générale de l'offre : **01 oui/non**
- 7- Surface financière : **02 oui/non**

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI, soit 07 OUI sur les 10 possibles seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Références prix et attribution.

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et

administratives requises et dont l'offre est évaluée le moins disant après correction éventuelle et n'ayant pas de prix anormalement bas.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord (Porte 112).

18. Additif à l'Avis de consultation

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier la présente Demande de Cotation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au dossier de Demande de Cotation.

19-Corruption

Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un short message service au MINMAP au numéro suivant : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Ampliations :

- DR MINMAP/NORD
- DR MINEPAT/NORD
- DR MINEDUB/NORD
- Président CRPMP-NO (P. Info)
- ARMP/NORD (P. Publication) ✓
- Affichage (P. Info)
- Archives/Chrono

Garoua, le 10 JUN 2026
Le Gouverneur de la Région du Nord
(Autorité contractante)



ABATE EDI'I Jean
Administrateur Civil Principal Hors Classe